



Travail sans contrat signé depuis juin

Par **HanaShinpi**, le 18/09/2012 à 09:39

Bonjour,

Ayant effectué une année de licence en contrat professionnel, celui-ci s'est terminé au mois de juin.

On m'a proposé de passer en CDI à la fin de ce contrat (ce que j'ai accepté).

Mais (il y a toujours un mais..) il apparaît que je n'ai toujours pas signé de contrat depuis le mois de juin ..

Est-ce légal? Je sais que normalement les fiches de paies font foi, mais ne pas avoir de contrat me bloque pour certaines démarches.

Si je souhaite changer de travail, est-ce possible alors que je n'ai aucun contrat de signé dans l'entreprise où je suis actuellement ? Quels moyens puis-je utiliser pour changer de travail sans que mon employeur actuel ne fasse des vagues ?

Merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le 18/09/2012 à 09:49

Bonjour,

Il faudrait consulter la Convention Collective applicable à ce sujet mais le CDI à temps plein est le seul contrat de travail qui peut ne pas être écrit...

Il vous est toujours possible de démissionner par lettre recommandée avec AR en respectant le préavis prévu à la dite Convention Collective...

Par **HanaShinpi**, le 18/09/2012 à 09:51

Merci pour vos réponses.

Et est-il possible de trouver, au mieux, une solution amiable avec mon employeur actuel, toujours sans contrat ?

Par **P.M.**, le **18/09/2012** à **09:54**

Un accord écrit pour vous dispenser d'effectuer le préavis à votre demande est possible mais pas obligatoire...

Par **HanaShinpi**, le **18/09/2012** à **09:58**

Très bien, je vais étudier tout ça.

Je vous remercie pour votre rapidité et vos réponses